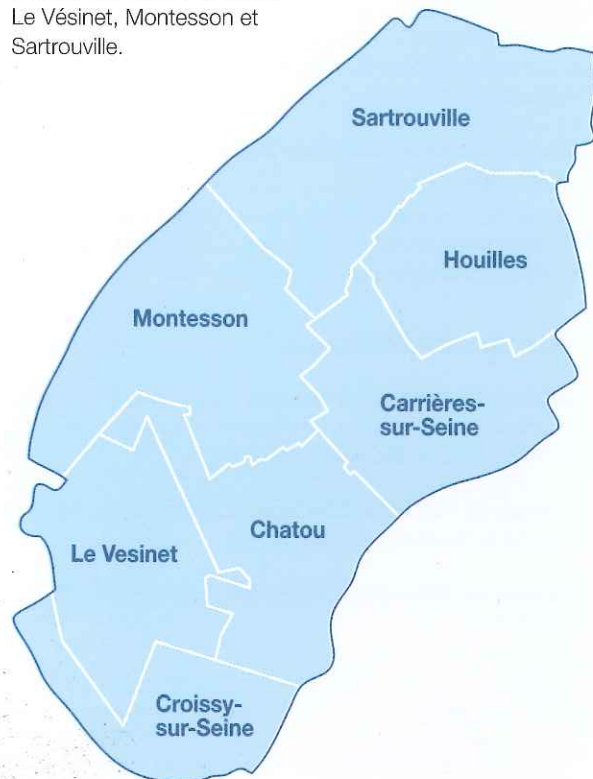


L'opération Amélioration de l'Habitat dans la Boucle concerne toutes les communes de la Boucle de la Seine :

Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Le Vésinet, Montesson et Sartrouville.



Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit dans vos travaux et d'aides financières, prenez contact sans attendre avec l'équipe URBANIS !

Cette opération est limitée dans le temps.

- ✓ L'équipe vous accueille sans rendez-vous lors des permanences :

Commune	Jour de permanence	Lieu	Horaires
Chatou	3 ^{ème} vendredi du mois	CABS Espace Lumière Bâtiment 4 51-57 bd de la République	14h - 17h
Houilles	1 ^{er} mercredi du mois	Hôtel de Ville Services techniques rue Félix Toussaint	9h - 12h

- ✓ Vous pouvez aussi contacter directement l'équipe :

☎ 01 46 21 03 04
@ ameliorationhabitat.cabs@urbanis.fr

💻 cabs.aideshabitat.com

✉ Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine
URBANIS – FIG
51-57 boulevard de la République – Bâtiment 4
CS 60507, 78403 CHATOU cedex

Amélioration de l'Habitat dans la Boucle



BESOIN DE TRAVAUX DANS VOTRE LOGEMENT ?

- ✓ UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT
- ✓ DES AIDES FINANCIÈRES





Propriétaires bailleurs

valorisez votre patrimoine par une réhabilitation de qualité et bénéficiez de subventions et avantages fiscaux !

Propriétaires occupants

améliorez votre résidence principale et faites des économies d'énergie !

Le programme d'Amélioration de l'Habitat dans la Boucle...

C'est un service gratuit qui vous est proposé par la **Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine** qui a mandaté la société **URBANIS**. Une équipe de professionnels est mise à votre disposition pour vous accompagner dans toutes les démarches d'amélioration de votre logement ou de votre immeuble.

Ce dispositif vise à répondre à 2 objectifs principaux :

- Favoriser les travaux d'économie d'énergie
- Lutter contre l'habitat dégradé ou indigne

En fonction de votre situation, les aides financières peuvent représenter 80%, voire 100% du montant de vos travaux !

Les + de l'opération !

- ✓ **Un accompagnement personnalisé** par l'équipe d'URBANIS, spécialisée dans le conseil en habitat, urbanisme et réhabilitation, qui vous guide de A à Z dans vos démarches
- ✓ **L'évaluation technique et énergétique** de votre logement
- ✓ **Des conseils** pour vos travaux et devis
- ✓ **L'établissement d'un plan de financement** prévisionnel
- ✓ **Le montage et le suivi de vos dossiers** de demande de subvention

Des aides financières...

Les aides financières concernent les logements et immeubles privés de plus de 15 ans occupés à titre de résidence principale.

Pour qui ?

• Vous êtes propriétaire occupant ?

Vous pouvez bénéficier de subventions pour améliorer votre résidence principale si le niveau de vos ressources ne dépasse pas un certain plafond. **Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition** lorsque vous contactez l'équipe d'URBANIS.

• Vous êtes propriétaire d'un logement loué ou inoccupé ?

Pour bénéficier des aides, restaurer et valoriser votre patrimoine, vous devrez vous engager à louer votre logement pendant 9 ans en pratiquant un loyer maîtrisé.

Pour quels travaux ?

• **Travaux d'économie d'énergie** : isolation des combles, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage, isolation des murs, ventilation...

• **Travaux de réhabilitation lourde** : réfection de planchers, reprise de la structure, réseaux, toiture...

• **Travaux de rénovation** : électricité, salle de bain, plomberie, sanitaires...

Attention : ne débutez pas les travaux avant d'avoir constitué votre dossier et reçu l'accord des organismes financeurs ! Faites réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment !

